



LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

Partager des valeurs :
solidarité, tolérance, humanisme,
respect des autres et des ressources

Agir en réseau

Garantir aux itinérants des services
adaptés à leurs besoins

Favoriser l'échange et la convivialité
et accueillir avec attention les
cheminants



CONTACTEZ UN COORDINATEUR :

Agence française des chemins de Compostelle
05 62 27 00 05 - chloe.moutin@chemins-compostelle.com

Aveyron Tourisme
05 65 75 55 86 - celine-sautre@tourisme-aveyron.com

Gironde Tourisme
05 56 48 68 13 - d.remazeilles@gironde-tourisme.com

Hérault Tourisme
04 67 67 81 59 - gdelerue@herault-tourisme.com

Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
05 62 56 70 61 - olivier.bely@ha-py.com

Lot Tourisme
06 75 46 58 18 - matthieu.besalduch@tourisme-lot.com

Haute-Garonne Tourisme
05 61 99 41 23 - tchaumeil@tourismehg.com

Aude Tourisme
04 68 11 66 04 - n.chastel@audetourisme.com

Tarn-et-Garonne Tourisme
04 63 21 79 59 - catherine.terset@tourisme82.com

Agence de développement touristique Ariège Pyrénées
05 61 02 06 93 - caroline.bayard@ariegepyrenees.com

Destination Gers
05 62 05 95 95 - amenagement@tourisme-gers.com



BIENVENUE

Les hébergeurs du réseau
vous accueillent en France sur
les chemins de Compostelle





Bienvenue dans le réseau des hébergeurs des chemins de Compostelle en France.

L'Agence des chemins, en partenariat avec les Agences départementales du tourisme, met en place une charte à destination des hébergeurs situés sur les chemins de Compostelle en France.

POURQUOI UNE CHARTE NATIONALE ?

- Faire réseau
- Échanger et partager
- Gagner en visibilité



UNE CHARTE POUR QUI ?

Un hébergeur peut signer la charte et faire partie du réseau « Accueil sur les chemins de Compostelle » s'il :

- est situé à moins de 2 km d'un chemin de Compostelle ;
- propose un accueil à la nuitée et est ouvert au moins 6 mois consécutifs par an entre mars et octobre ;
- est déclaré en mairie et respecte la législation en vigueur relative à son activité ;
- est adhérent ou partenaire de l'Office de Tourisme auquel est rattachée la commune de résidence ;
- est situé dans l'un des départements où est déployée la charte (voir liste au dos).



POURQUOI REJOINDRE CE RÉSEAU ?

- Améliorer la visibilité de mon hébergement ;
- échanger entre hébergeurs autour de bonnes pratiques et de problématiques partagées ;
- avoir à disposition des outils pour faciliter ma pratique ;
- mettre en place des actions collectives

COMMENT REJOINDRE LE RÉSEAU ?

Quelques étapes pour intégrer la démarche :

- Je m'assure que mon hébergement remplit les prérequis et que je suis d'accord pour m'engager sur les critères* de la charte ;
- je remplis le formulaire en ligne* de demande d'inscription au réseau et informe l'Agence départementale du tourisme pour organiser une visite ;
- je participe à l'atelier de bienvenue pour connaître les autres hébergeurs du réseau, signer la charte, obtenir des informations et des outils ;
- je m'acquiesce d'une contribution de 50 € par an.

INTÉRÊT POUR LES MARCHEURS A PRIVILÉGIER UN HÉBERGEMENT DU RÉSEAU ?

J'ai accès à des services adaptés ;

- les hébergeurs qui m'accueillent s'engagent dans une démarche de qualité en signant une charte ;
- ils sont soucieux de mon accueil ;
- ils sont sensibilisés aux chemins de Compostelle et aux besoins des itinérants.

